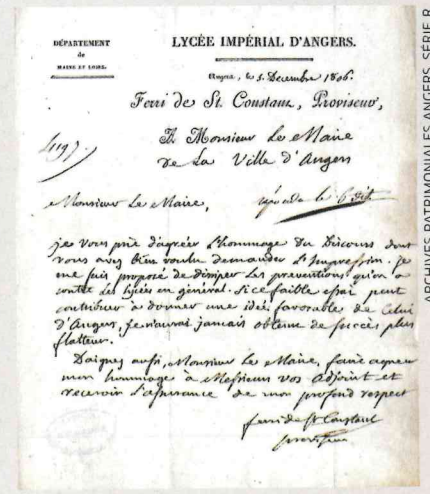
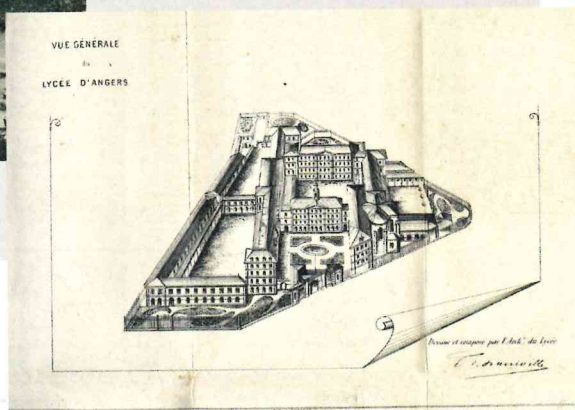




La cour d'honneur, photographie parue dans la brochure publiée à l'occasion du centenaire du lycée.



Lettre du proviseur Ferri de Saint-Constant, faisant hommage au maire d'Angers, Joseph-François Joubert-Bonnaire, de son discours inaugural, 5 décembre 1806.



Vue cavalière du lycée, par l'architecte E. Dainville, vers 1872. Lithographie publiée dans l'ouvrage d'Élie Sorin, "Histoire du lycée d'Angers", Angers, E. Barassé, 1873.

Le premier lycée

La loi du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802) crée les lycées pour remplacer les écoles centrales instituées par la Convention en 1795. Très novatrices, celles-ci n'avaient pas bien réussi. Un lycée doit être institué dans chaque arrondissement de tribunal d'appel. Quoique siège du tribunal d'appel, la municipalité décide dès le 18 décembre 1801 d'envoyer au gouvernement un mémoire pour plaider sa cause. Elle redoute que La Flèche ne lui soit préférée, du fait de son magnifique collège fondé par les jésuites (futur Prytanée militaire). Ses craintes n'étaient pas vaines. Seul son engagement formel de financer le nouvel établissement détermine le gouvernement impérial à accorder un lycée à Angers par décret du 16 floréal an XII (6 mai 1804). Le choix de l'ancienne maison d'éducation des frères des écoles chrétiennes, dite de la Rossignolerie, y aide puissamment. De construction ré-

cente (1779-1782), ces bâtiments ont été conçus pour un établissement de même nature et aussi considérable. Ils sont en outre "dans l'exposition la plus belle et la plus salubre", "loin du bruit de la ville, quoique à sa proximité et dans un lieu où l'on respire l'air le plus pur", fait remarquer le "Prospectus du lycée" paru en 1805.

Le lycée devait être mis en activité dès la fin septembre 1804, mais, comme pour beaucoup, les débuts sont longs et difficiles. La première rentrée complète n'intervient qu'en septembre 1806. Le 10 novembre, la nouvelle institution - dénommée lycée David-d'Angers depuis 1888 - est solennellement inaugurée par le préfet. Trois sortes d'élèves y sont admis : 150 pensionnaires boursiers du gouvernement, les internes entretenus aux frais de leurs parents et les externes. Sept professeurs dirigent les études. Les élèves sont en uniforme de drap "bleu

national" marqué "Lycée Angers". Chacun doit apporter un trousseau complet. Le lit est fourni gratuitement aux élèves du gouvernement. La discipline emprunte en partie les formes militaires. La journée est rythmée par le son du tambour. Les études sont classiques : grammaire française et latine, géographie, histoire, belles lettres, logique, mathématiques, physique, histoire naturelle et chimie selon la filière choisie, littéraire ou scientifique. ■

I SYLVAIN BERTOLDI
Conservateur des Archives d'Angers

+ la chronique intégrale sur angers.fr